



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE TYPE  
LIGUE AURA BADMINTON  
SAISON 2024/2025



Version 29/10/2024

Nom du tournoi :	NOCTURNE - 50 NUANCES DE BAD 5		
N° de dossier Poona :	2403715		
Club ou comité organisateur du tournoi :	Badminton club Saint Marcellois		
Lieu de la compétition :	St Marcel les Valence (26320)		

### GÉNÉRALITÉS

1) La compétition est de type :   
Il s'agit d'un tournoi nocturne

Elle se déroule en application des règlements de la FFBaD, de la ligue AURA et de ce présent règlement.

Si compétition jeunes ou catégorie jeunes avec tableaux à part, seront autorisés à participer :

Le niveau géographique de la compétition est :				Régional / Ligue	
2) La compétition se déroule du :	14/03	2025	au	15/03	2025

3) Dans :  salle(s) et sur  terrains  
Salle 1 =  terrains  
Salle 2 =  terrains  
Salle 3 =  terrains  
Salle 4 =  terrains

4) Le logiciel utilisé sera :   
5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est :

Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

6) le (la) GÉO principal(e) est :

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

### SÉRIES ET TABLEAUX

7) La compétition est ouverte aux joueurs allant de  à  inclus, tous licenciés dans un club affilié à la FFBaD.

8) Les disciplines sont les suivantes :

SH non	SD non	DH oui	DD oui	Mx oui
--------	--------	--------	--------	--------

Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex)

Les rencontres de DH et DD commenceront le vendredi 14/03 à partir de 20h pour finir aux environs de 00h30.  
Puis les MX seront lancés vers 00h30 pour terminer vers 7h du matin.  
Ce tournoi se déroulant de nuit, il est interdit par la FFBaD aux mineurs (-18ans).  
Le tournoi étant à cheval sur 2 jours, les joueurs participants à 50 Nuances de bad ne sont pas autorisés à s'inscrire sur un autre tournoi le samedi 15/03.

9) Chaque joueur peut participer à maximum :  discipline(s)  
10) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en

En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter,

regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.

11) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

## INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

12) L'inscription se fera

13) La date limite de réception des inscriptions est fixée au

Le nombre maximum de joueurs sera de

Une liste d'attente sera établie  en cas de surnombre selon les critères suivants :

14) Les inscriptions sont à faire : (remplir uniquement les lignes utiles)

adresse mail :

lien BadNet :

adresse postale :

15) Le joueur devra être licencié

16) Les droits d'engagement sont de :

1 tableau  2 tableaux  3 tableaux

Par équipes

17) Le paiement se fera

18) Le paiement est à effectuer

19) Le CPPH ou le classement pris en compte sera celui du :

La confection des tableaux sera effectuée le :

La confection des tableaux sera faite en tenant compte

## FORFAITS

20) Les droits d'inscription sont remboursables en cas de **désistement notifié avant la date limite d'inscription**.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

21) Le joueur doit alors envoyer, au plus tard dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue AURA à david.chaillou@badminton-aura.org ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

## REPLACEMENTS

22) Les remplacements s'effectueront de la manière suivante :

En cas de forfait après la date du tirage au sort, les remplacements s'effectueront conformément aux dispositions de l'article 3.2.5 du RGC.

Un joueur privé de son partenaire pourra poursuivre la compétition avec un joueur de son choix ou proposé par le comité d'organisation, ou refuser de poursuivre la compétition. Il sera alors déclaré forfait involontaire.

En cas de forfait d'une paire, elle pourra être remplacée par une paire inscrite au tournoi figurant sur la liste d'attente dans les conditions prévues au RGC. Tout forfait ou abandon après le tirage au sort doit être notifié au plus vite auprès des organisateurs et

## DURANT LE TOURNOI

23) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition.

24) Tout joueur désirant s'absenter devra en aviser le juge arbitre.

- 25) Le volant de référence plume sera LINTON 2  
 Le volant de référence plastique sera YONEX Mavis 500
- 26) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, qui est indicatif.  
 Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre sur le tableau concerné.  
**Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.**
- 27) Le mode d'arbitrage du tournoi sera en auto-arbitrage intégral
- 28) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.
- 29) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à trois minutes de prise de contact avec le terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain.**

30) Les feuilles des matchs seront à venir chercher et à ramener aussitôt après le match à la table de marque

31) Pour tout volant touchant une structure fixe	Toujours faute
Pour tout volant touchant une structure amovible	À remettre une fois au service et faute en jeu

- 32) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
- 33) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.
- 34) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.
- 35) ~~Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.~~

### SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

**Forme des tableaux :**  
 Les disciplines seront organisées par série en regroupant les paires selon la moyenne des CPPH à la date du tirage au sort. Chaque tableau se déroulera avec une phase préliminaire en poule de 3 ou 4 équipes (Les poules de 4 seront priorisées) suivie d'une phase par élimination directe (1 sortant pour les poules de 4 et 2 sortants pour les poules de 3) ou en poule unique si le nombre de paires inscrites est insuffisant, ceci afin de permettre aux joueurs de s'inscrire sur les deux tableaux et de ne pas dépasser la limite réglementaire de 8 matchs par joueur et par journée de compétition.

**Inscriptions et liste d'attente :**  
 L'inscription au choix est possible. Pour la constitution des tableaux, les paires seront retenues en fonction de leurs dates d'inscription (paire complète) mais l'organisateur se réserve le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de repêcher une ou plusieurs paires pour une élaboration des tableaux équitable et conforme au RGC (respect de la règle des x16 – art. 3.2.1.5 du RGC). Toutes les paires non retenues dans un tableau le jour du tirage au sort constitueront une liste d'attente en vue de pourvoir aux éventuels forfaits.

**Tenues :**  
 Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

**Plateau sportif :**  
 Au vu de la structuration de la salle, les accompagnants pourront être sur le plateau sportif du moment qu'ils ne gênent pas le bon déroulement de la compétition, cet aspect sera laissé à l'appréciation du juge-arbitre de la compétition.

**Dopage :**  
 L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. En cas de traitement médical, le jour du tournoi, merci de présenter l'ordonnance au/à la juge-arbitre, pour justificatif en cas de contrôle anti-dopage inopiné.

**Protocole sanitaire :**

La compétition se déroulera dans le strict respect du protocole sanitaire applicable à la date du tournoi, et des éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet de la Drôme et la municipalité de Saint Marcel les Valence.

**Droit à l'image :**

En l'absence d'indication contraire formulée auprès de l'organisation au plus tard le 1er jour de la compétition, chaque participant autorise le club de Badminton de Saint Marcel les Valence à diffuser son image prise au cours de la manifestation, sur tous supports